

*Bulletin d'inscription*  
**Trial en Anciennes de Caisnes « TAC2015 »**  
**3<sup>e</sup> manche du Trophée AFATA**  
**Le dimanche 15 Mars 2015 à Caisnes (Oise, FRANCE)**

Cette épreuve est réservée aux pilotes possédant une moto de trial « ancienne » (avant 1990) respectant les critères suivants : deux amortisseurs, refroidissement par air, freins à tambours.

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	Année Naissance
Adresse		
Code postal	Ville	
Pays	Club	
Tél	E-Mail	
Moto	Modèle Année	
N° CASM <i>Si pas de permis</i>	N° permis	
Carte grise <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Assurance Moto <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
N° Licence UFOLEP	N° Autre Licence	

**Catégorie :** mettre une croix dans la catégorie choisie

Fléchage	Nombre de tours	MOTOS ANCIENNES					
		Pré 65		Twinshock		Monoshock	
<b>Rouge</b>	3 tours			Inter		Inter	
<b>Bleue</b>	3 tours	Expert		National		National	
<b>Vert</b>	2 ou 3 tours **	Master		Critérium		Critérium	
<b>Jaune</b>	2 ou 3 tours **	Gentlemen		Randonneur		Randonneur	

2 ou 3 tours \*\* = classement 1er tour + meilleur des tours 2 et 3

**Le droit d'inscription est de 30 €.**

Les inscriptions devront parvenir au plus tard le 7 Mars 2015 avec le règlement au nom du TC Caisnes à : **Marc & Claude MAURER, 9 bis chemin du Ru, 60350 SAINT JEAN AUX BOIS Tél : 03 44 97 39 91**

Renseignements par mail : [maurer.marc3@orange.fr](mailto:maurer.marc3@orange.fr)

Le nombre de pilotes est limité à 120 selon l'ordre d'arrivée des engagements et avec priorité aux pilotes régulièrement inscrits à l'AFATA.

Les pilotes doivent être en règle avec la législation en vigueur : permis de conduire, assurance RC, etc...

**Contrôle Technique :** au moment de la remise du carton du premier tour.

Le **contrôle administratif** sera fait le dimanche de 8h30 à 10h45 au départ.

L'année modèle de la moto sera vérifié, les pneus trial, ainsi que l'échappement, l'équipement de sécurité (casque homologué, bottes) et les éléments de sécurité : repose-pieds repliables, mousse et embouts de guidon, protection de la chaîne, coupe-circuit, etc...

Le directeur de course pourra refuser toute machine présentant un danger pour la sécurité.

*Je renonce à tout recours contre les organisateurs en cas de dommage physique ou matériel causé pendant ma participation. J'atteste avoir lu, compris et accepté le règlement particulier et m'engage à me conformer aux directives des organisateurs. SIGNATURE :*